



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019, modifié, portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'**UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines** ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 5 de la licence professionnelle Métier de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Gestion de l'Eau et Développement de ses Territoires, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Gaëtan PALKA **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Pascal BARTOUT Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Sylvain DOURNEL	Professionnel
- M. Oumar MAREGA	Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019, modifié, portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'**UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines** ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 6 de la licence professionnelle Métier de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Gestion de l'Eau et Développement de ses Territoires, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Gaëtan PALKA** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Mme Caroline LE CALVEZ Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Romain GARCIA	Professionnel
- M. Pierre-Olivier LOMBARTEIX	Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **18/11/2025**



Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019, modifié, portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'**UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines** ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la licence professionnelle **Métier de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Gestion de l'Eau et Développement de ses Territoires**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Gaëtan PALKA

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Pascal BARTOUT

Professeur des Universités

Membres du jury :

- Mme Caroline LE CALVEZ
- M. Quentin CHOIFFEL

Maître de Conférences

Responsable du bureau d'études Ecolimneau

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence professionnelle **Métier de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Gestion de l'Eau et Développement de ses Territoires** est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Gaëtan PALKA
- M. Pascal BARTOUT
- Mme Caroline LE CALVEZ
- Mme Rose CLERICI
- Mme Amine GAILLARD
- M. Oumar MAREGA
- M. Pierre-Olivier LOMBARTEIX

Directeur de la LP MPGE parcours GEDT, Maître de conférences
Directeur adjoint de la LP MPGE parcours GEDT, Professeur des universités
Maître de Conférences
BIATSS, Service des études et de la scolarité
Adjointe de Direction du CES
Maître de Conférences
Professeur certifié

- M. Quentin CHOFFEL Responsable du bureau d'études Ecolimneau
- M. Romain GARCIA Vacataire chargé d'enseignement
- M. Julien JUBERTIE Vacataire chargé d'enseignement
- Délégués étudiants FI et FA
- Délégués étudiants FI et FA

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025



Éric BLOND